

ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-07-1

PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ; Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ; Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ; Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ; Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;

Vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 29 novembre 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1-

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR de Psychologie** pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Psychologie

Cathy TOUPIN (L1)
Sophie MERTZ (L2)

Thomas VILLEMONTEIX (L3)

Master mention Psychologie

Patrick MOLLARET

parc. Ergonomie, travail, formation et vie quotidienne

Françoise DECORTIS

parc. Psychologie clinique et Psychothérapies

Marie-Carmen CASTILLO/ Khadija CHAHRAOUI

parc. Neuropsychologie

Claire VALLAT-AZOUVI

parc. Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles

Milena KOSTOVA

Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement

Patrick MOLLARET

parc. Psychologie de la cognition

Jean BARATGIN



ARTICLE 2 -

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 16 février 2022

La Présidente

Annick ALLAIGRE

La Presidence